

Loi organique de 1983

Quelle preuve éclatante de la faillite complète de la politique étrangère canadienne! Le premier ministre de ce pays se prétend un artisan des rapprochements entre les peuples, un grand pacificateur. Il devait résoudre les tensions Est-Ouest. Il va rapprocher les États-Unis et l'URSS. Mais notre grand allié, le président Reagan et son gouvernement, ne l'informe même pas de ce qu'il entreprend dans les Antilles du Commonwealth, dans notre cour en quelque sorte, avant de passer à l'action. Pourquoi? Parce qu'il ne nous fait pas confiance.

M. Evans: Règlement. C'est en dehors du sujet. Nous en sommes à l'étape du rapport.

M. Crosbie: Le secrétaire parlementaire, là-bas, braille que je m'éloigne du sujet. Il peut cesser de brailler. Rien ne se rapporte plus directement à la question. Voilà ce qui arrive quand on ne fait aucun cas . . .

M. Evans: Nous en sommes à l'étape du rapport.

M. Crosbie: Peu m'importe l'étape où nous en sommes. Il importe que ce soit dit et que cela figure au compte rendu.

Nous avons la preuve ultime, aujourd'hui, de la faillite du service extérieur canadien, et nous savons que ni les États-Unis ni les pays antillais du Commonwealth, la Jamaïque et la Barbade, ne font confiance à notre premier ministre. Ils ne lui demandent même pas son avis. Ils ne lui demandent pas de se joindre à eux. En ce qui les concerne, il n'existe pas.

Il ne faut pas que le gouvernement et le premier ministre soient sérieux pour aller confier des travaux à une commission d'enquête et ne faire ensuite aucun cas du rapport qu'elle présente.

M. McDermid: On le met sur une tablette à ramasser la poussière.

M. Crosbie: Oui. Maintenant nous en avons une autre. Nous avons la commission Macdonald qui compte dix membres. A l'autre, il n'y avait que M^e McDougall. A la commission Macdonald, ils sont dix dont le gouvernement peut ne faire aucun cas—peut-être même 12—à l'exception du grand Donald Macdonald. Bien entendu, le gouvernement l'écouterai, lui. Le gouvernement espère faire quelque chose de ce pauvre Donald. A quoi bon une commission royale, si c'est de cette façon-là qu'on doit la traiter?

Je m'oppose au projet de loi, non pas seulement parce que c'est un fiasco monumental, une farce, mais à cause de la façon dont le gouvernement a démolé le ministère des Affaires extérieures et l'a rendu en vingt ans pis que dérisoire. Le ministère est la risée du monde entier à cause de son abominable direction. Je suis contre le projet de loi, monsieur le Président, à cause de ce que le gouvernement a fait du MEER.

Le premier ministre a déclaré le 12 janvier 1982, quand il a annoncé la réorganisation de certains ministères, qu'il allait en charger un nouveau de l'expansion économique régionale. Il allait remplacer le ministre de l'Expansion économique régionale par le ministère de l'Expansion industrielle régionale. En changer l'**'E** en **'I**, il faisait du MEER, le MEIR. Il a déclaré que la priorité qui était accordée depuis longtemps à l'aide aux régions défavorisées était aussi élevée qu'auparavant. C'est tout à fait faux. Je dis maintenant, à l'étape du rapport, que c'est absolument et complètement faux et si ces mots ont été

prononcés délibérément, ils sont un mensonge de la plus belle espèce.

Comment le gouvernement est-il venu en aide aux régions défavorisées du Canada? Alors qu'elles sombraient, le premier ministre et le gouvernement ont tout fait pour les enfouir davantage dans leur misère. Ils ne leur ont pas tendu la main pour les en sortir.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. J'interromps le député à regret, mais son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Corbin): Pendant que j'y suis, j'ai écouté attentivement, comme toujours, les observations du député. Après avoir vérifié soigneusement la teneur de l'amendement et son rapport avec le projet de loi, je dois dire que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) s'est fort éloigné du sujet.

Il est trop tard, je ne peux plus lui demander de se reprendre. Mais je prie les députés qui vont suivre de bien vouloir observer la règle de pertinence dans leurs interventions sur les amendements que propose le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je vous fais mes excuses.

Des voix: Oh, oh!

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement dans ce débat. Comme vous en conviendrez sans doute, il faut reconnaître que si le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) n'emploie pas toujours des expressions conformes au langage parlementaire, ses interventions sont néanmoins toujours à la fois utiles et amusantes, et instructives de surcroît. C'est pourquoi sans doute les députés d'en face n'ont pas réclamé à la présidence qu'elle se prononce sur la pertinence de ses propos. Il aurait probablement fallu qu'ils le réclament pour que la présidence tranche la question. Je tiens simplement à répondre aux observations de l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (M^e Jewett) qui a voulu savoir pourquoi notre amendement portait sur pareil aspect. Eh bien, deux raisons nous ont incité à ce faire.

● (1530)

Très rapidement, je voudrais lui expliquer que si nous préférions la désignation de «ministre d'État» à celle de «ministre» simplement, ce qui donnerait à croire qu'il s'agit d'un ministre à part entière, c'est pratiquement pour les mêmes raisons que j'ai exposées hier à propos du ministre d'État du Commerce extérieur. Le secrétaire parlementaire fait signe que oui, avec un petit sourire aux lèvres. Il est inutile de réexposer notre argument, car le raisonnement dont le gouvernement s'est servi pour justifier le changement de la désignation ministérielle ne repose pas sur des considérations d'ordre international. Il s'agit purement et simplement d'une considération d'ordre interne, car on voudrait accroître le nombre de postes de secrétaires parlementaires.